
De: Accès à l'information - Montréal
Envoyé: 13 décembre 2021 11:07
À:
Cc: Accès à l'information - Laurentides
Objet: Demande d'accès à l'information, 200779496,
Pièces jointes: Documents, 200779496, 440, chemin Paquette, Mont-Tremblant - Copie_biffé.pdf; A- Art. 53 et 54.pdf; Avis de recours.pdf

Madame, Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 30 novembre dernier, concernant l'adresse suivante : 440, chemin Paquette, lot N° 3 647 249, Mont-Tremblant

Vous trouverez en annexe les documents demandés; il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, 08 juin 2000, 5 pages.
2. Avis d'infraction, 8 juin 2000, 3 pages.
3. Rapport d'inspection, 20 juin 2000, 1 page.
4. Rapport d'inspection, 14 février 2001, 5 pages.
5. Avis d'infraction, 20 février 2001, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr15acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Direction régionale de l'analyse et
de l'expertise des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
www.environnement.gouv.qc.ca

Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0100403 DATE DE RÉDACTION : 2000 / 6 / 8
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2000 / 6 / 16 HEURE : - Arrivée : _____
A M J - Départ : _____

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ : R.R.F. Perrier INC.
440 chemin Paquette
St-Jovite Qc J0T2H0
lot P.127 au canton
de De Salaberry
. ADRESSE POSTALE (si différente) : M. Georges Tasse (co-propriétaire)
R.R.F. Perrier INC
64 rue des Îles
L'Ascension Qc J0T1W0
M. Fernand Perrier, propriétaire
Art. 53-54

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE : Vicky Tréchette (inspectrice ville
de St-Jovite) TÉLÉPHONE : 1-819-425-8641

. PERSONNES RENCONTRÉES : M. Georges Tasse (co-propriétaire) TÉLÉPHONE : _____
admeurant au 440 chemin Paquette
St-Jovite.

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre 3 # 1 # 1

ECHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] PRÉCISEZ : 1. photocopies de photos du 440 chemin Paquette
fournies par l'inspectrice.
2. _____

. BUTS : Vérifier la propreté du terrain et la gestion des matières
dangereuses résiduelles, la présence de sol contaminé

N/RÉFÉRENCE :

0100403

DATE DE RÉDACTION :

2001 6 18
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre Mme Vicky Fréchet inspectrice de la ville de St-Savite qui me donne des informations au desier et le chemin pour se rendre au pentherement.

Sur les lieux je rencontre M. Georges Tasse (co-propiétaire) et ensemble nous visitons le terrain. Dans le bâtiment servant d'entree de véhicules lourds comme garage, on y retrouve un réservoir d'huile à chauffage de capacité de 100gls et un autre réservoir à côté de capacité de 250gls servant d'entreposage pour huile usée. Les deux réservoirs sont connectés à un brûleur d'huile au plafond. selon ses dires, ils brûlent des huiles usées de moteurs dans ce système.

A l'entree du garage près de la grande porte on y retrouve un réservoir hors-sol capacité de 250gls sur pattes d'acier contenant un peu d'huile usée à moteur selon ses dires, du sol contaminé à deux endroits aux tas de déchets divers (aciens, bois, papiers) et une boîte de camion contenant des outils. Sur le côté du garage, je constate la sortie d'un tuyau provenant d'un réservoir souterrain d'huile usée à moteur qui n'est plus utilisée. Je remarque également du sol contaminé par des hydrocarbures, 2 réservoirs d'acier vides hors-sol par essence de prime, carés et quelques contenants vides de 20 litres. En se dirigeant vers le fond de la cour je note la présence de boîtes de camions dont j'en inspecte deux contenant des outils et des appareils ménagers. Plus loin on verra une dépression j'y trouve différents déchets semi-enfouis dont des pièces métalliques, des pneus, des sacs de poubelles remplis des blocs de béton concassés, des appareils ménagers, papiers, cartons et autres. En bas de cette dépression à environ, 150 pieds, il y a un ruisseau.

Selon les dires de M. Georges Tasse suite à Paris de la ville de St-Savite, plusieurs pneus et autres déchets métalliques sont déjà partis et un nettoyage a débute. D'autres contenants avec pelle mécanique fournis par Miller inc doivent lui être fournis pour nettoyer les lieux.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE :

0100483

DATE DE RÉDACTION :

2000 / 06 / 8
A M J

3. CONCLUSION

- 1° - Présence de contaminant dans l'émulsionnement (huile usée); Loi art 20
- 2° - Exercice d'activité de brûlage de matières dangereuses résiduelles à des fins énergétiques sans avoir obtenu au préalable un permis délivré à cette fin par le ministre; Loi art 70e.9
- 3° - Utilisation de matières dangereuses résiduelles à des fins énergétiques dans un établissement autre qu'industriel; R.M.D. art 24
- 4° - Utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques dans un équipement de combustion de moins de 3 MW de puissance; R.M.D. art 26
- 5° - Dépôt de déchets solides dans un point non autorisé par le Ministre; Loi art 66
- 6° - Présence de déchets solides et autres (pneus, pièces métalliques, appareils ménagers, blocs de béton etc...) sur votre propriété; Règlement sur les déchets solides art. 134
- 7° - Entreposage de matières dangereuses résiduelles (huile usée) directement à l'extérieur sans utilisation d'un sac ou d'un conteneur; R.M.D. art 44
- 8° - Omission d'avoir enterré un réservoir souterrain abandonné ayant contenu une matière dangereuse pour l'environnement; R.M.D. art 71

4. RECOMMANDATIONS

avis d'infraction

- Vérifier dans une prochaine inspection la facture d'élimination des huiles usées et autres déchets solides contaminés
- Suivi serré, vérifier l'excavation du réservoir souterrain non utilisé et brûlage d'huile usée dans la saison hivernale.

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR :

JEAN-YVES GADLIER
(nom)

[Signature]
(signature)

2000 / 06 / 8
A M J

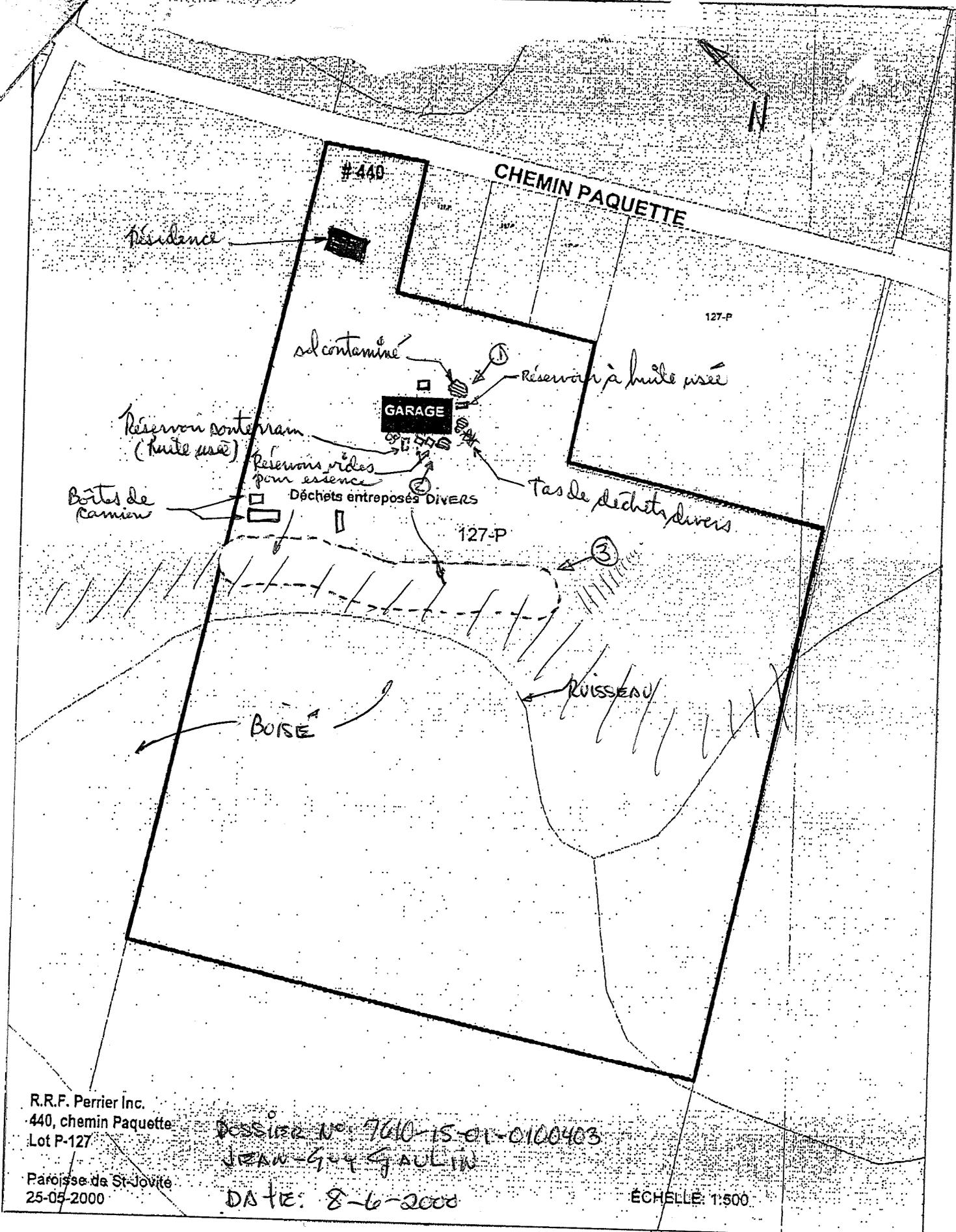
• VÉRIFIÉ PAR :

[Signature]
(nom)

[Signature]
(signature)

2000 / 06 / 09
A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



R.R.F. Perrier Inc.
 440, chemin Paquette
 Lot P-127

Dossier No. 7610-15-01-0100403
 JEAN-GUY GAULIN

Paroisse de St-Jovite
 25-05-2000

DATE: 8-6-2000

ÉCHELLE: 1:500

date des photos: 6-6-2000
photographe: Jean Guy Gaulin

photo# <u>1</u>
description: <u>Partie arrière du bâtiment du garage.</u>
<u>- sol contaminé - réservoir hors-sol pour huile usée - déchets divers</u>
remarque:



photo# <u>2</u>
description: <u>Côté droit du bâtiment du garage.</u>
<u>- sol contaminé</u>
<u>- réservoir souterrain</u>
<u>- réservoirs vides cubiques</u>
<u>- contenants vides de 20 litres</u>
remarque:



photo# <u>3</u>
description: <u>Déchets divers dans la déneigement arrière</u>
remarque:





CERTIFIÉ

LC 031 072 044
(2000/06/09)

Saint-Eustache, le 8 juin 2000

AVIS D'INFRACTION

R.R.F. Perrier inc.

64, rue des Îles
L'Ascension (Québec) J0T 1W0

N/Réf. : P 7610-15-01-0100403

Objet : Matières dangereuses résiduelles, déchets solides et brûlage d'huile
usée au 440, chemin Paquette à Saint-Jovite lot P.127 du canton de
De Salaberry.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 6 juin 2000 par un fonctionnaire
dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions
ci-après et ce, en dérogation à la Loi et aux règlements:

1. Présence de contaminant (huile usée) dans l'environnement ;
Loi sur la qualité de l'environnement
article 20
2. Exercice d'activité de brûlage de matières dangereuses résiduelles
(huile usée de moteur) à des fins énergétiques sans avoir obtenu
au préalable un permis délivré à cette fin par le ministre ;
Loi sur la qualité de l'environnement
article 70.9
3. Utilisation de matières dangereuses résiduelles (huile usée de
moteur) à des fins énergétiques dans un établissement autre
qu'industriel ;
Règlement sur les matières dangereuses
article 24

Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-0100403

Le 8 juin 2000

4. Utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques dans un équipement de combustion de moins de 3MW de puissance ;
Règlement sur les matières dangereuses
article 26
5. Dépôt de déchets dans un endroit non autorisé par le ministre ;
Loi sur la qualité de l'environnement
article 66
6. Présence de déchets solides et autres (pneus, pièces métalliques, appareils ménagers, blocs de béton etc...) sur votre propriété ;
Règlement sur les déchets solides
article 134
7. Entreposage de matières dangereuses résiduelles (huile usée de moteur) directement à l'extérieur dans un réservoir de surface, sans l'utilisation d'un abri ou d'un conteneur ;
Règlement sur les matières dangereuses
article 44
8. Omission d'avoir enlevé un réservoir souterrain abandonné ayant contenu une matière dangereuse (huile usée de moteur) pour l'environnement ;
Règlement sur les matières dangereuses
article 71

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre d'ici le 20 juin 2000, une description des moyens mise en place pour corriger chacune des infractions décrites précédemment.

Lorsque le nettoyage des lieux, l'excavation du réservoir souterrain, l'élimination des déchets solides et des sols contaminés auront été réalisés, vous devrez nous faire parvenir une photocopie des factures d'élimination dans les endroits autorisés par le ministère.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin au (450) 623-7811, poste 240 .

Avis d'infraction

-3-

N/Réf. : P 7610-15-01-0100403

Le 8 juin 2000

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Richard Paquet
Chef division contrôle
Secteurs industriel et agricole

RP/jgg

c.c.: Monsieur Georges Tassé, Saint-Jovite
Madame Vicky Fréchette, inspectrice Saint-Jovite

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION 2001/06/20 N/RÉFÉRENCE : 7610 1501-0100403
A M J

Paroisse

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Guy Gauthier

LIEU INSPECTÉ
R.R.F. Parrier inc
440 Chemin Paquette
St-Basile, Qc J0T 2H0
lot P.127 du Canton
de De Salaberry

ADRESSE POSTALE (si différente)
propriétaire: Fernand Parrier

PERSONNES RENCONTRÉES :
NOM/FONCTION : Marie Thérèse Cournoyer
TÉLÉPHONE : _____

Suite d'avis d'infraction

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre la résidente de la maison Marie Thérèse Cournoyer et j'inspecte seul les lieux. Le bâtiment est repeint mais autour de celui-ci le sol contamine le réservoir hors-sol par fuite usée. Le réservoir souterrain (aucun tuyau apparent), les différents déchets n'y sont plus. Les portes de cheminées ont été enlevées. Au fond de la cour tout a été enlevé (déchets solides) sauf qu'il reste un tas de pneus et des déchets de blocs de béton qui seront enlevés. Après M. Fernand Parrier rejoint au téléphone j'indique au bureau.

3. CONCLUSION

Un grand nettoyage a été réalisé.

4. RECOMMANDATIONS

Obtenir factures de détermination
prévoir inspection cet hiver pour vérifier s'il y a brûlage
d'huile usée dans le système de chauffage du bâtiment.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gauthier (nom) Jean-Guy Gauthier (signature) 2001/06/27 A M J
VÉRIFIÉ PAR : J. P. A. O. R. (nom) J. P. A. O. R. (signature) 2001/06/27 A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

X

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 01/02/14 N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0100403 ^{Municipalité}
 A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ : R.R.F. Perrier inc
 440 Chemin Paquette
 St-Jovite, Qc
 lot P-127 Canton De Salaberry, L'Ascension Qc Lot 1 WO

ADRESSE POSTALE (si différente) : M. Georges Tasse (co-propriétaire)
 R.R.F. Perrier
 64 rue des Iles

PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION : Thérèse Tasse TÉLÉPHONE :
 8 photos

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

propriétaire : Fernand Perrier ^{Art. 53-54}

Je rencontre Mme Thérèse Tasse dans la résidence et elle m'informe qu'ils ne brûlent pas de l'huile usée pour chauffage; elle me montre une facture de réparation d'une pompe.
 J'inspecte le bâtiment du garage et constate la présence de deux réservoirs dont un de 1080 litres pour huile usée à moteur car présence d'un entonnoir sur la partie supérieure pour vider périodiquement l'huile à chauffage; une tuyauterie avec petite pompe sur le dessus est reliée à un système de chauffage non en fonction au dessus côté droit. Un autre réservoir de 300 litres avec tuyau et filtre à la base est relié à un système de chauffage au dessus en fonction. J'enlève le bouchon de la partie supérieure du réservoir et ça sent l'huile à chauffage. Mme Thérèse de nous confirmer par écrit du démantèlement du système à chauffage relié au réservoir d'huile usée. 3 entonnoirs sont présents dans le

3. CONCLUSION

cons. Présence d'huile usée près du conteneur risquant d'émission d'un contaminant (huile usée à moteur) dans l'environnement.
 Loi art. 20 et R.M.D. art. 8

4. RECOMMANDATIONS

- Avis d'infraction
 - prévoir prochaine inspection pour vérifier démantèlement après avoir obtenu lettre de confirmation + obtenir facture d'élimination des huiles usées à moteur

5. VÉRIFICATION

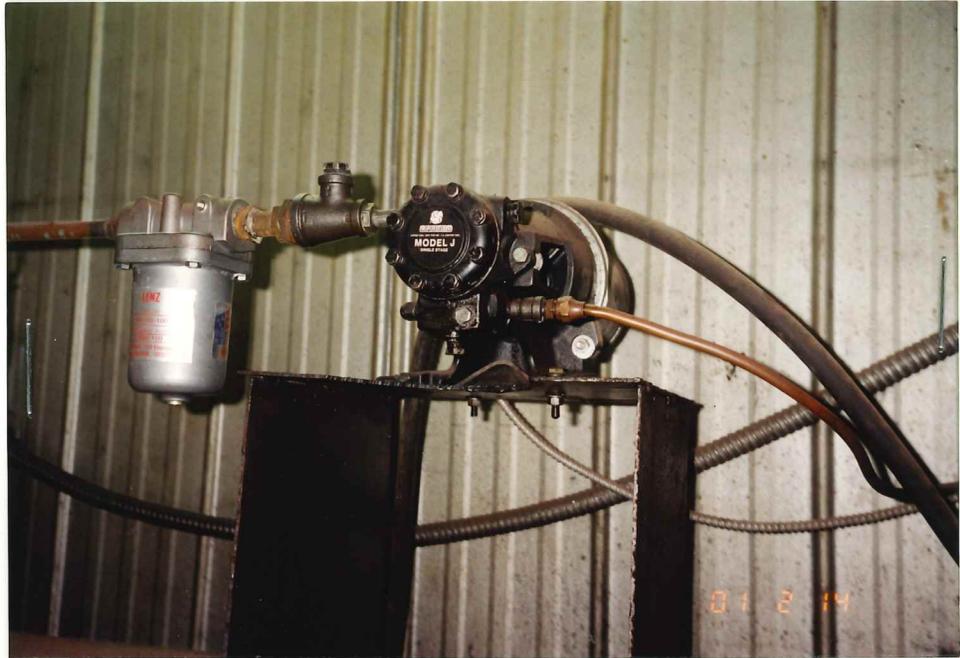
usées à moteur

RÉDIGÉ PAR : JEAN-GUY GAULIN (nom) JEAN-GUY GAULIN (signature) 2001/02/20 A M J
 VÉRIFIÉ PAR : R. PAQUET (nom) R. Paquet (signature) 2001/02/21 A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

date des photos: 14-02-01
 photographe: J-G. Gauthier

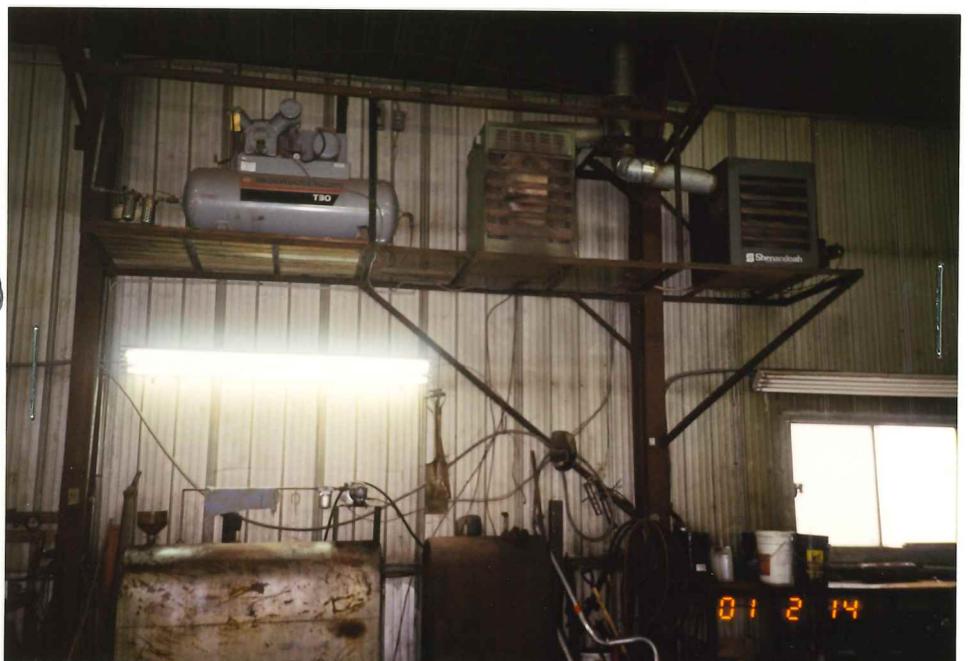
photo# <u>1</u>
description: <u>Pompe du réservoir d'huile</u> <u>usée</u>
remarque:



photo# <u>2</u>
description: <u>Pompe et réservoir d'huile</u> <u>usée</u>
remarque:



photo# <u>3</u>
description: <u>Bas gauche: réservoir huile</u> <u>usée relié au chauffage</u> <u>en haut à droite (fonctionne pas)</u> <u>Bas droite: réservoir d'huile</u> <u>à chauffage relié au chauffage</u>
remarque: <u>fonctionne en haut à</u> <u>gauche qui fonctionne</u> <u>Compresseur au haut gauche</u>



date des photos: 14-02-01
photographe: J.G. Gauthier

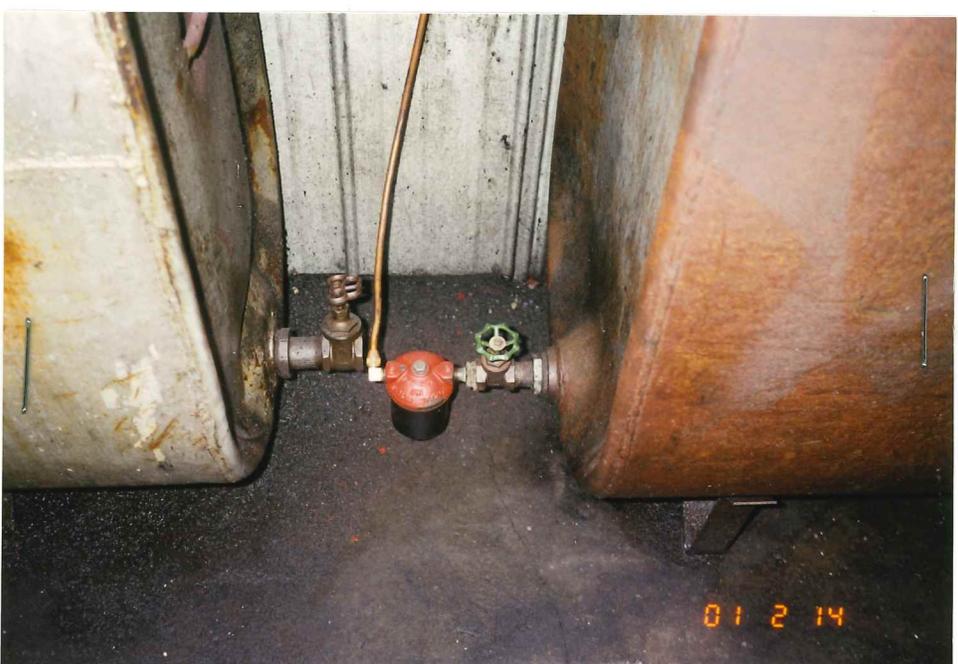
photo# <u>4</u>
description: <u>Deux systèmes de chauffage en haut dont celui de gauche fonctionne</u>
remarque:



photo# <u>5</u>
description: <u>2 systèmes de chauffage reliés à la même cheminée</u>
remarque:

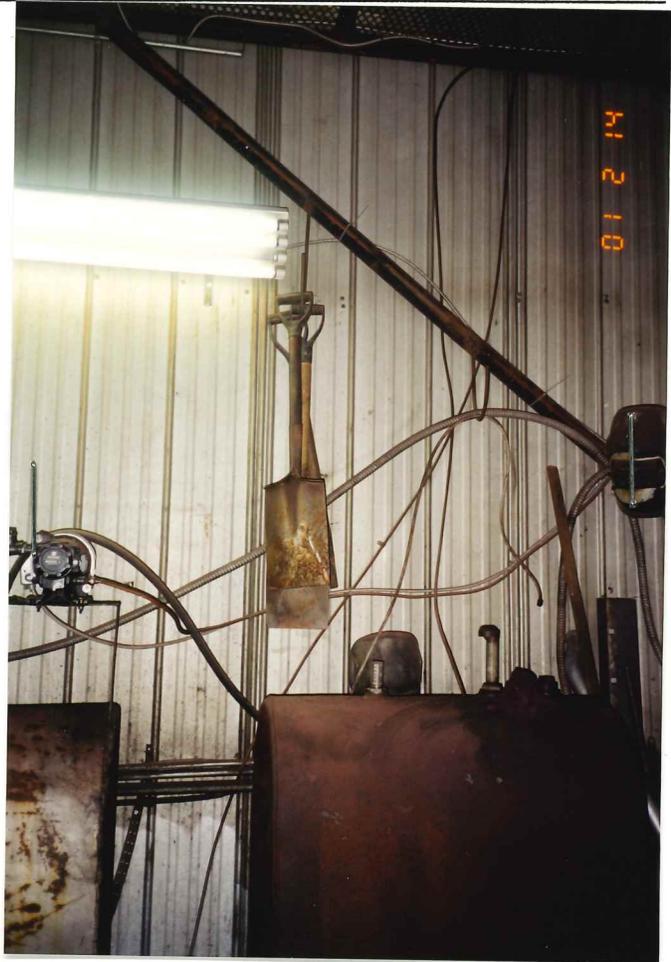


photo# <u>6</u>
description: <u>Deux réservoirs dont : gauche = 1080 litres, huile usée Droite = 360 litres, huile à chauffage. Présence d'un tuyau et filtres</u>
remarque: <u>à la base du réservoir d'huile à chauffage</u>



date des photos: 14-2-01
photographe: J.-G. Gauthier

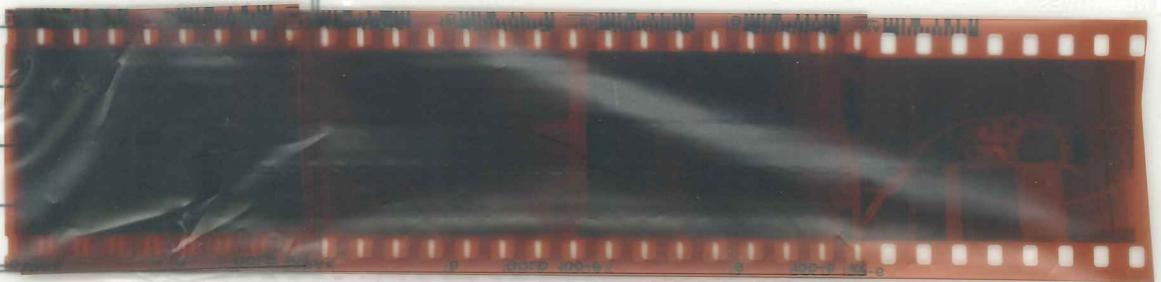
photo# <u>7</u>
description: <u>Tuyauterie de l'huile à</u> <u>Chauffage provenant</u> <u>du réservoir de 300 litres</u>
remarque:



photo# <u>8</u>
description: <u>Huile usée non épurée</u> <u>du conteneur à vidange</u> <u>à l'extérieur près de</u> <u>la porte du garage.</u>
remarque:



photo#
description:
remarque:





CERTIFIÉ

LC 034 305 166
(2001/02/21)

Saint-Eustache, le 20 février 2001

AVIS D'INFRACTION

R.R.F. Perrier inc.

64, rue des Îles

L'Ascension (Québec) J0T 1W0

N/Réf. : P 7610-15-01-0100403

Objet : Émission de contaminant dans l'environnement au 440, chemin
Paquette à Saint-Jovite lot P.127 du canton de De Salaberry.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 14 février 2001 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi et au règlement:

Émission de contaminant (huile usée à moteur près du conteneur extérieur) dans l'environnement.

Loi sur la qualité de l'environnement

Article 20

Règlement sur les matières dangereuses

Article 8

Nous vous demandons donc de procéder **immédiatement** aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre d'ici **le 28 février 2001**, une description des moyens mise en place pour corriger l'infraction décrite précédemment.

Veillez donc nous confirmer par écrit le nettoyage des lieux contaminés près du conteneur extérieur, le démantèlement du système de chauffage à l'huile usée et nous faire parvenir une photocopie des factures d'élimination de vos huiles usées à moteur dans les endroits autorisés par le ministère.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin au (450) 623-7811, poste 240.



Avis d'infraction

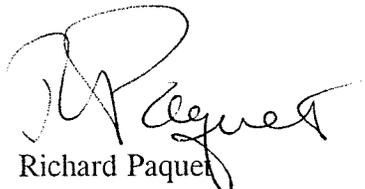
-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-0100403

Le 20 février 2001

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

RP/jgg



Richard Paquet
Chef division contrôle
Secteurs industriel et agricole